



## INFORMATION

# Charte de végétalisation : Et si on plantait des fleurs devant notre porte ?

Montauban est une ville à la campagne dont le cadre de vie est remarqué et apprécié. Avec le "permis de végétaliser", la Ville invite chacun à participer à sa préservation et à son embellissement à l'aide et accompagne les jardiniers de rue volontaires.

Publié le 30 septembre 2020

## Accompagner les volontaires

Après avoir établi sa [charte de l'arbre](#), la ville de Montauban encourage le fleurissement de nos rues, faubourgs et bords de fossés en lançant la démarche participative « Une fleur devant ma porte ». L'objectif, continuer de faire entrer la nature en ville en accompagnant les volontaires via une charte de végétalisation.

## Un permis de végétaliser

L'ensemble de la population est concerné : habitant, association ou commerçant. Tous peuvent demander leur permis de végétaliser (pour occuper l'espace public) et ainsi contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie et à favoriser la biodiversité, tout en exprimant leur créativité.

➤ **En savoir plus et demander un permis de végétaliser [en cliquant ici](#).**